
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 31 août 2020
16 h**

**Séance tenue le lundi 31 août 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Valérie Assouline.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère Analyse et contrôle de gestion

En raison de circonstances fortuites, le conseil a débuté ses travaux à 16 h 25.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance du conseil à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture des deux questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Depuis que vous êtes devenu maire, on voit de plus en plus des manifestations qui pourront associer Montréal à la violence, les graffiti représentant leur marque sur les bâtiments publics, privés et les monuments historiques n'échappent pas à leur soif de s'exprimer.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>SUITE - En 2017 le drapeau américain a été vandalisé et brûlé devant le Consulat Américain de Montréal. Malgré mes nombreuses lettres, l'ex maire Coderre n'a rien eu à dire. Vous non plus madame Plante, ni à l'époque ni après avoir devenu la mairesse de la Ville de Montréal.</p> <p>Depuis, des nombreux événements similaires ont malheureusement existé, la violence gratuite envers les citoyens, des commerces vandalisés, les biens publics, des choses qu'on vous entend par parler, vous n'êtes pas là pour dénoncer l'inimaginable madame Plante !!!</p> <p>La statue du premier PM du Canada John A. Macdonald a été déjà vandalisé dans le passé mais l'apogée a eu lieu le 29 août 2020 lorsque sa statue a été démolie en plein jour, devant une foule de manifestants « pacifiques », témoins d'un crime dont personne n'a été tenu responsable.</p> <p>Vandaliser la statue du premier PM du Canada après 125 ans représente une attaque à notre histoire, à la démocratie mal comprise par certains. Vous n'avez pas le droit de rester inerte devant ces actions ! Si OUI, vous ne méritez pas le privilège d'avoir été élu la mairesse des Montréalais.</p> <p>Respectueusement, Laurian Ionita</p>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Jeudi dernier, vous avez répondu que votre politique de stationnement adoptée par Ville-Marie ne constituait pas un désaveu public de facto de la politique de stationnement adoptée par Outremont, car vous respectez l'indépendance des arrondissements. Nous sommes d'accord sur ce point, bien que nous sommes également d'opinion qu'il doive y avoir cohérence des politiques au sein d'une même formation et ça c'est la responsabilité de la Chef! Cela dit vous n'avez pas répondu au fond de la question. La politique de Ville Marie s'appuie sur le principe suivant exprimé dans votre communiqué : « L'arrondissement reconnaît toutefois que certaines personnes n'ont d'autres choix que d'utiliser la voiture pour se déplacer. C'est pourquoi le règlement prévoit la conservation d'espaces de stationnement non tarifés sur les rues résidentielles ». Puisque les citoyens d'Outremont ne sont pas différents des citoyens de Ville Marie à cet égard, en quoi ceci ne constitue pas un désaveu de M. Tomlinson?</p>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 31. Elle remercie les deux personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 32.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG20 0423

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 31 août 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0424

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 30 septembre 2020

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0415;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 27 août 2020 par sa résolution CG20 0415;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2020, par sa résolution CE20 1319;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'apporter un amendement au projet de règlement afin de remplacer la date du « 30 septembre 2020 » par celle du « 24 septembre 2020 ».

Adopté à l'unanimité

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare l'article 42.01, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1206407028

Règlement RCG 20-014-3

À 16 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur collaboration, les remercie pour leur patience et s'excuse pour le retard du début de cette assemblée du conseil, en raison de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal extraordinaire qui se tenait précédemment et qui s'est prolongée au-delà de l'heure de fin prévue. Puis, elle déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE